

## GUINÉE

**Date d'admission à l'ONU :** 12 décembre 1958.

### TRAITÉS ET RAPPORTS AUX ORGANES DE SURVEILLANCE

**Territoire et population :** La Guinée n'a pas soumis de document de base à l'intention des organes de surveillance.

#### Droits économiques, sociaux et culturels

Date de signature : 28 février 1967; date de ratification : 24 janvier 1978.

Le rapport initial et le deuxième rapport périodique de la Guinée devaient être présentés les 30 juin 1990 et 1995, respectivement.

*Réserves et déclarations :* Paragraphe 1 de l'article 26; paragraphe 3 de l'article 1; article 14.

#### Droits civils et politiques

Date de signature : 28 février 1967; 24 janvier 1978.

Le troisième rapport périodique de la Guinée devait être présenté le 12 novembre 1993.

*Réserves et déclarations :* Paragraphe 1 de l'article 48.

**Protocole facultatif :** Date de signature : 19 mars 1975; date de ratification : 17 juin 1993.

#### Discrimination raciale

Date de signature : 24 mars 1966; date de ratification : 14 mars 1977.

La Guinée n'a pas soumis les deuxième au neuvième rapports périodiques, qui devaient être présentés entre 1980 et le 13 avril 1996.

#### Discrimination à l'égard des femmes

Date de signature : 17 juillet 1980; date de ratification : 9 août 1982.

La Guinée n'a pas soumis le rapport initial, les deuxième au quatrième rapports périodiques; le quatrième rapport périodique devait être présenté le 8 septembre 1995.

#### Torture

Date de signature : 30 mai 1986; 10 octobre 1989.

Le rapport initial de la Guinée devait être présenté le 8 novembre 1990; le deuxième rapport périodique, le 8 novembre 1994.

#### Droits de l'enfant

Date d'adhésion : 13 juillet 1990.

La Guinée a soumis le rapport initial (CRC/C/3/Add.8), qui sera examiné par le Comité lors de sa session de septembre 1998; le deuxième rapport périodique devait être présenté le 1<sup>er</sup> septembre 1997.

### RAPPORTS THÉMATIQUES

#### *Mécanismes de la Commission des droits de l'homme*

**Disparitions forcées ou involontaires, rapport du Groupe de travail** (E/CN.4/1997/34, par. 164-166)

Le Groupe de travail n'a reçu aucun rapport signalant des disparitions après 1985. Les 28 cas signalés par le Groupe de

travail se sont produits pour la plupart en 1984 et 1985, dans le contexte d'un coup d'État. Vingt et un cas restent à élucider.

**Exécutions extrajudiciaires, sommaires et arbitraires, rapport du Rapporteur spécial** (E/CN.4/1997/60, par. 16, 18, 32, 35; E/CN.4/1997/60/Add.1, par. 207-209)

Les dossiers transmis au gouvernement guinéen concernaient la mort d'une personne suite aux actes de torture qu'elle avait subis pendant sa détention, et un incident relatif à 16 détenus qui avaient été arrêtés à la fin de décembre 1994 au cours d'une opération militaire officiellement destinée à restaurer la sécurité dans le pays. Selon les renseignements reçus, des coups de feu auraient été entendus depuis les cellules des 16 détenus. Le gouvernement n'a pas répondu aux allégations transmises. Le Rapporteur spécial a vivement incité les autorités à mener des enquêtes impartiales et exhaustives sur ces affaires, que les auteurs des violations des droits de l'homme soient traduits en justice et que les familles des victimes soient indemnisées. En outre, il prie instamment le gouvernement de veiller à ce que les conditions de détention soient conformes à l'Ensemble des règles minima pour le traitement des détenus et aux autres instruments internationaux pertinents.

**Torture** (E/CN.4/1997/7, Section III; E/CN.4/1997/7/Add.1, par. 182)

Le Rapporteur spécial a adressé un appel urgent au gouvernement en faveur de trois membres des forces armées qui ont été arrêtés après la tentative de coup d'État de février 1996. Les informations reçues indiquent qu'ils étaient détenus en isolement cellulaire et que leur famille n'en était pas avisée. Le gouvernement a informé le Rapporteur spécial que les trois officiers se trouvaient à la tête d'une mutinerie qui avait pour objectif de renverser le gouvernement en droit et que les autorités « observeraient rigoureusement les mécanismes légaux applicables à tous comportements et actes délibérés en violation des lois et règlements des nations civilisées ».

\* \* \* \* \*

## GUINÉE-BISSAU

**Date d'admission à l'ONU :** 17 septembre 1974.

### TRAITÉS ET RAPPORTS AUX ORGANES DE SURVEILLANCE

**Territoire et population :** La Guinée-Bissau n'a pas soumis de document de base à l'intention des organes de surveillance.

#### Droits économiques, sociaux et culturels

Date d'adhésion : 2 juillet 1992.

Le rapport initial de la Guinée-Bissau devait être présenté le 30 juin 1994.

#### Discrimination à l'égard des femmes

Date de signature : 17 juillet 1980; date de ratification : 23 août 1985.

Le rapport initial de la Guinée-Bissau devait être présenté le 22 septembre 1986; les deuxième et le troisième rapports